



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE D'ERAGNY SUR OISE**

SG/LD/20260407

Domaine : 5.3.4

Date de convocation : 27 mars 2026

Date de l'affichage : 27 mars 2026

Date d'affichage de la délibération : 3 avril 2026

Objet: 07 – Désignation des représentants du conseil municipal aux conseils d'administration des établissements scolaires du 1^{er} degré

L'an deux mille vingt-six, le deux avril à vingt heures,
Le conseil municipal d'Eragny sur Oise, légalement convoqué, s'est réuni à la salle plurifonctionnelle de la Cavée, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, Jean-Pierre HARDY, Joëlle MARTINEZ, Akim BOUKDOUR, Edwina ETORE (à partir de 20h28), Alexandre KARADJINOV, Jennifer THEUREAUX, Olivier FOURCHES, Tatiana PUSKAS, Adjoint au maire, Patrick BENSMAIL, Alain GAUDISSIABOIS, Freddie PATER, Aude PINARD, Conseillers Municipaux Délégués, Marie-Claude LASSE, Chantal BAGGIO, Françoise ROMANETTI, Jocelyne LIMOZIN, Manuela DUBOIS, Philippe HENDRICKX, Jean-Luc LURON, Jean-Luc ROUSSELLE, Agnès LUXIN, Jean-Yves KOUIDRI, Frédéric DIVIALLE, Emilie DA SILVA, Elène JAILLON, Elodie MARTIN, Jaffa AZIS, Jack-Tomy NKENZI, Conseillers Municipaux représentant la totalité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Madame Edwina ETORE a donné pouvoir à Madame Audrey JESPAS (jusqu'à 20h28)
- Madame Eva LEMPICKI a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre HARDY
- Monsieur Jean-Guillaume CARONE a donné pouvoir à Monsieur Akim BOUKDOUR
- Monsieur Mathis CONTASSOT a donné pouvoir à Madame Joëlle MARTINEZ

Madame Audrey JESPAS a été désignée comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers

- En exercice : 33
- Présents : 29 (jusqu'à 20h28), 30 (à partir de 20h28)
- Votants : 33

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'Education, et notamment son article D 411-1,

VU l'avis du Bureau municipal,

CONSIDERANT la volonté de la municipalité d'entretenir un dialogue de qualité et la concertation avec l'ensemble de la communauté éducative pour donner aux jeunes Eragniens les meilleures chances de réussite,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DESIGNE pour représenter le conseil municipal aux conseils d'établissement des écoles maternelles et élémentaires de la commune :

- Ecole maternelle et élémentaire les Dix Arpents : Monsieur Frédéric DIVIALLE
- Ecole maternelle et élémentaire le Bois : Monsieur Olivier FOURCHES
- Ecole maternelle et élémentaire la Butte : Madame Agnès LUXIN
- Ecole maternelle Henri Fillette : Monsieur Alexandre KARADJINOV
- Ecole élémentaire Henri Fillette : Monsieur Patrick BENSMAIL
- Ecole maternelle Pablo Neruda : Monsieur Akim BOUKDOUR
- Ecole élémentaire Pablo Neruda : Madame Jennifer THEUREAUX
- Ecole maternelle la Challe : Madame Audrey JESPAS
- Ecole élémentaire les Longues Rayes : Madame Tatiana PUSKAS
- Ecole maternelle et élémentaire le Grillon : Monsieur Alain GAUDISSIABOIS
- Ecole maternelle et élémentaire Simone Veil : Monsieur Freddie PATER

DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

ADOpte A L'UNANIMITE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Cergy-Pontoise
Conseiller régional d'Ile-de-France